



La lettre de l'Apref

Octobre 2011

Editorial

sommaire

CATASTROPHES NATURELLES

2

Mise à jour de la note APREF (2010) en fonction d'un nouveau projet de Loi.

DÉPENDANCE

3

Deuxième note APREF, après les enjeux du développement des couvertures Dépendance (2009), mettant l'accent sur un besoin de transparence et de standardisation du marché.

RC MÉDICALE

4

Synthèse sur l'évolution récente de la branche et la situation actuelle.

L'exercice 2011 s'annonce atypique en assurance et réassurance. D'une part, les catastrophes d'ampleur exceptionnelle du premier semestre font peser sur nos secteurs au niveau mondial une charge estimée à environ 75 Milliards \$US en valeurs assurées. D'autre part, la crise des dettes souveraines en Europe, malgré un accord européen à l'arraché, augure d'une phase de turbulences et d'incertitudes financières et économiques, où le secteur bancaire, l'économie réelle et les changes sont impactés. Les stratégies de désendettement des Etats et des ménages exercent un effet déflationniste, ralentissent la croissance et sont susceptibles, in fine, de rendre plus difficile le redressement des finances publiques et la sortie de crise.

Ces difficultés se prolongeront logiquement en 2012, en particulier dans les pays développés. L'incertitude liée à l'environnement financier et macroéconomique interviendra à un moment où assureurs et réassureurs devront consentir aux adaptations exigées par de nouveaux régimes de régulation, tant au niveau mondial (risque systémique et groupes) qu'européen (solvabilité). C'est dans ce contexte qu'évolueront les modèles d'entreprise et les choix stratégiques des différents acteurs.

Il paraît d'autant plus indispensable, dans cette phase d'adaptation, de poursuivre les réformes et les projets de marché au niveau national. C'est pourquoi l'APREF continue ses réflexions sur les sujets d'actualité en France, en lien avec les autres associations professionnelles d'assurance et avec un dialogue régulier avec ses interlocuteurs publics. Nous vous présentons dans cette lettre l'état de ces travaux menés sur des sujets structurants pour le marché à moyen terme.

CATASTROPHES NATURELLES



L'APREF a participé à la consultation publique sur la réforme du régime des catastrophes naturelles lancée par le Trésor au début de l'été 2011. Elle bénéficie de l'expérience internationale des réassureurs.

Les différentes catastrophes naturelles survenues depuis 2 ans au niveau mondial (Chili, Australie, Nouvelle Zélande, Japon, USA, Thaïlande,...) ont toutes des caractéristiques différentes, mais mettent en évidence des difficultés à mesurer l'intensité et la récurrence des événements naturels.

Le système tel qu'il existe en France a besoin d'évoluer dans le

sens d'une meilleure assurabilité des risques en mettant l'accent sur une objectivation des périls et une flexibilité tarifaire, ainsi que sur la nécessité de la mise en oeuvre d'une véritable politique de prévention.

Les récentes inondations du Sud-Est montrent à nouveau le rôle crucial de cette prévention et des bonnes pratiques pour les zones à risques en France.

L'objet de cette note est, après avoir rappelé l'évolution du régime Catastrophes Naturelles en France, d'expliquer la position de l'APREF dans le cadre du projet de réforme actuel.

[Cliquer ici pour ouvrir le lien](#)
Note Cat Nat

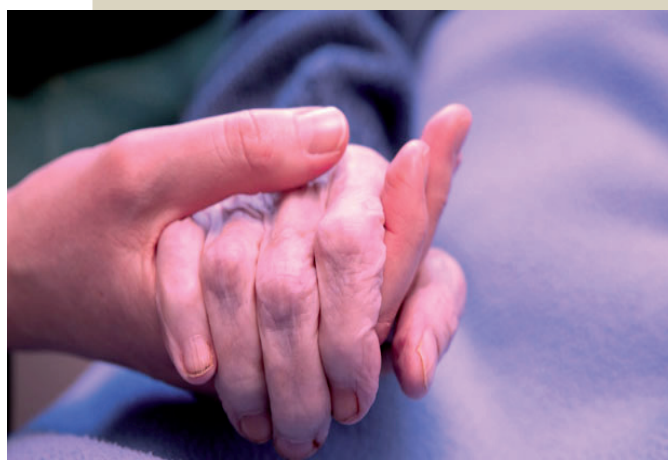
DEPENDANCE

Dans le cadre des discussions récentes sur la prise en charge de la dépendance, l'APREF propose d'apporter un éclairage technique et assurantiel sur les questions liées à l'assurance dépendance.

Après avoir rappelé le rôle de la réassurance en matière d'assurance dépendance, cette note donne une vision synthétique de ces enjeux, en formulant pour chaque thématique abordée des propositions concrètes fondées sur l'expertise accumulée par les réassureurs depuis maintenant plusieurs décennies.

Elle est complétée par six annexes techniques qui analysent de façon plus détaillée les questions suivantes :

- **la définition de la dépendance**
- **les différentes approches de l'assurance dépendance :**
 - collective ou individuelle,
 - viagère ou annuelle,
 - formalités médicales.
- **la continuité dans le temps des droits des assurés ;**
- **l'indexation et/ou la revalorisation des garanties dans le temps ;**
- **la fiscalité ;**
- **les comparaisons internationales.**



© James Almas - Fotolia.com



RESPONSABILITE CIVILE MÉDICALE

2011 est une année d'intense activité législative en ce qui concerne l'assurance et la réassurance de la Responsabilité Civile Médicale.

Le gouvernement en 2010 avait exprimé son intention de trouver une solution globale, consensuelle et durable aux problèmes subsistant en ce qui concerne la couverture de la responsabilité des professionnels de santé libéraux.

Après avoir rappelé le contexte général de la branche RC Médicale et retracé les principales étapes qui ont permis au secteur de trouver des solutions successives à la crise assurantielle, cette note traite des évolutions récentes en 2010 et 2011,



© James Steidl - Fotolia.com

en particulier des deux volets de la mission interministérielle confiée à Gilles Johanet et des derniers développements devant le Parlement et le Conseil Constitutionnel. Elle fait le point des propositions émises par l'APREF dans le cadre de la situation actuelle.

[Cliquer ici pour ouvrir le lien
Note RCM](#)

Cette Lettre est disponible sur le site public de l'APREF au www.apref.org

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS
DE LA REASSURANCE EN FRANCE
26, Boulevard Haussmann – 75009 Paris
Tél : +33 (0)1 42 47 90 10.
Courriel : secretariat@apref.org - www.apref.org
Directeur de la publication : François Vilnet
Directeur de la rédaction : Bénédicte Dollfus